



Règlement intérieur

PRIMAIRE (Elémentaire et Maternelle)

Année scolaire 2024/2025

Mise à jour du 30/06/2024

International French School (Singapour) Ltd
3000 Ang Mo Kio Avenue 3 Singapour 569928 | Tél. : +65 6805 0000 | administration@ifs.edu.sg

Société Reg. N° : 198004581H | Période de validité de l'inscription : 06-07-2024 au 05-07-2029

Ce règlement intérieur s'applique à toutes les Activités Extra-Scolaires (AES) proposées par l'International French School (Singapore), en complément du règlement intérieur de l'IFS.

Les AES complètent l'enseignement en classe et permettent à nos élèves d'accéder à l'éducation par le sport, les arts, les sciences et la culture en développant leur esprit d'équipe. Ces activités jouent un rôle important dans la formation du caractère, des compétences et des intérêts de nos élèves. Tout au long de l'année, l'IFS propose une large palette d'activités accessibles dès la Moyenne Section.

Ces activités ne doivent en aucun cas être considérées comme du temps de garde, mais davantage comme une activité correspondant aux goûts et aux choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la mesure des places et des installations disponibles.

I. INSCRIPTIONS

	Période d'inscriptions	Période d'activités
Annuel	du jeudi 5 au mardi 10 Septembre 2024	du samedi 21 Septembre 2024 au samedi 14 Juin 2025
Semestre 1	du jeudi 5 au mardi 10 Septembre 2024	du samedi 21 Septembre 2024 au samedi 1 Février 2025
Semestre 2	du jeudi 16 au mardi 21 Janvier 2025	du lundi 3 Février au samedi 14 Juin 2025


Tous les parents d'élèves de l'IFS recevront un mail sur les AES les informant du lancement de la procédure d'inscription. Les inscriptions aux activités se font par les parents depuis le portail EDUKA mis à leur disposition.

- Chaque inscription, une fois validée par le bureau des AES, est **fixe et définitive**.
- **Inscriptions ANNUELLE et SEMESTRE 1 (Septembre 2024):**

Ecole PRIMAIRE	Jeudi 05/09 à 19h00	Jeudi 05/09 à 19h15	Vendredi 06/09 à 19h00	Vendredi 06/09 à 19h15	Mardi 10/09 à 23h59
Maternelle MS-GS	1 activité par élève		Activités supplémentaires		Fermeture des inscriptions
Elémentaire CP à CM2		1 activité par élève		Activités supplémentaires	

- **Inscriptions SEMESTRE 2 (Janvier 2025):**

Ecole PRIMAIRE	Jeudi 16/01 à 19h00	Jeudi 16/01 à 19h15	Vendredi 17/01 à 19h00	Vendredi 17/01 à 19h15	Mardi 21/01 à 23h59
Maternelle MS-GS	1 activité par élève		Activités supplémentaires		Fermeture des inscriptions
Elémentaire CP à CM2		1 activité par élève		Activités supplémentaires	

- Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'enfants.
- Les inscriptions sont soumises à la règle du **premier arrivé premier servi** dans la limite des places disponibles.
- Aucune priorité d'inscription ne peut être donnée aux élèves quelle que soit la raison.
-  **Une activité pourra être annulée si le nombre d'élèves inscrits est trop faible.**

➤ **VALIDATION DES INSCRIPTIONS:**

- Une fois l'inscription validée par le bureau des AES, une confirmation d'inscription aux activités sera envoyée aux parents par courriel.
- Pour **les activités linguistiques et quelques AES spécifiques (natation, aquathlon...)**, le service AES, après concertation avec le responsable de l'activité, se réserve le droit de retirer un élève dont le niveau ne correspond pas aux prérequis de l'activité.

II. FRAIS ET PAIEMENTS

- Pour faciliter la gestion administrative liée au volume, les AES sont payées par prélèvement automatique (GIRO).

Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous pouvez le créer en quelques minutes: [Cliquez ICI pour en savoir plus sur la procédure détaillée.](#)

Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés et pour lesquelles le prélèvement automatique est actif (GIRO) pourront être validées.

Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent Eduka / Rubrique facturation. Les GIRO existants sont réutilisables d'une année sur l'autre s'ils n'ont pas fait l'objet d'une annulation par vous-même auprès de votre banque.

- Pour les nouveaux arrivants à Singapour : vous pouvez faire la mise en place du GIRO une fois que votre compte bancaire local est ouvert.
- Les factures seront disponibles sur EDUKA le **07/10/2024** dans le portail Facturation.
- La commission parents offrira une aide financière, dans la limite de son budget, à chaque étudiant boursier dans la limite de sa quotité de bourse pour **une** activité annuelle ou **deux** activités semestrielles. Cette réduction sera automatiquement calculée sur la facture AES.
- Les tarifs AES sont disponibles sur le portail Parents Eduka - Activités du primaire.
- Les frais demandés aux familles permettent de couvrir l'ensemble des coûts inhérents à une activité sur une période budgétaire (salaire des intervenants, financement du matériel, frais de fonctionnement, participation aux frais de structure, frais bancaires, provisions non récurrentes, sorties ou participations à des compétitions selon l'activité).
- Les AES sont proposées aux familles. Les AES font partie intégrante des services qu'offre l'IFS et respectent donc les mêmes règles et le même statut à savoir à but non lucratif.
- **⚠ L'accès aux activités extra-scolaires sera refusé en cas de non paiement des factures des AES, et/ou en cas de frais de scolarité impayés d'une année sur l'autre et/ou d'un trimestre sur l'autre, aussi longtemps que les impayés ne seront pas réglés.**

III. ANNULATIONS ET DÉPART DE L'IFS AU COURS DE L'ANNÉE

Il n'y a pas de remboursement des activités semestrielles en cas de désistement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année en cas de météo défavorable, de pollution de l'air, d'absences d'élèves, d'abandon de l'activité ou d'annulation exceptionnelle d'une session (réunion pédagogique, jour férié, enseignement à distance, etc...).

Concernant les **activités annuelles**: **Seulement deux cas** peuvent justifier un remboursement partiel:

- Départ définitif de l'école : Remboursement jusqu'à 50% des frais d'inscription AES, si le départ de l'école a lieu avant la fin de l'AES Semestre 1 (**02/02/2025** - le dossier de radiation doit être validé).
- Retrait définitif d'une activité suite à une maladie ou un problème médical. Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif de remboursement :
 - **jusqu'à 50% jusqu'au 02/02/2025.**
 - **jusqu'à 25% entre le 03/02/2025 et le 26/04/2025**
- En cas de désinscription suite à un problème médical et remboursement effectué par l'IFS, l'enfant ne pourra pas se réinscrire dans l'activité au cours de l'année.

⚠ Toute activité commencée par un élève doit être payée et ne peut être remboursée.

IV. INSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE

L'inscription aux AES est possible tout au long de l'année. Elle est soumise à la confirmation du service AES, en fonction de l'activité. En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée si le GIRO est déjà mis en place, préalablement à l'inscription.

- La facturation se fait selon les règles suivantes :

Activités semestrielles	Activités annuelles
100% facturation	100% facturation du 21 septembre 2024 au 2 février 2025
50% facturation <i>(s'il reste moins de la moitié des séances)</i>	50% facturation du 3 février 2025 au 11 mai 2025
	25% facturation à partir du 12 mai 2025

V. CONDITIONS D'ASSURANCE

Il appartient aux parents d'élèves de souscrire au nom de leurs enfants à :

- UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

De son côté, l'IFS souscrit à deux polices d'assurance.

1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:

Elle couvre les risques vis-à-vis des tiers, étudiants inclus, en cas de dommages corporels et/ou matériels lorsque la responsabilité de l'IFS est engagée. Elle ne se substitue aucunement à la responsabilité personnelle des parents, que nous invitons vivement à souscrire une Assurance Responsabilité Civile (Personal Liability), pour les cas où la responsabilité de l'IFS ne serait pas retenue (à titre d'exemple, un « choc » entre deux étudiants dans une bousculade ne serait pas couvert).

2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Cette assurance est offerte par l'école et n'est pas une obligation pour l'IFS. Elle viendrait en complément de l'assurance médicale souscrite par chaque famille : dans le cas où les frais ne seraient pas pris en charge en totalité par l'assurance de la famille, l'assurance de l'IFS pourrait couvrir la différence.

Cette police couvre, entre autres, certains frais médicaux consécutifs à un accident intervenant dans le cadre d'activités organisées par l'IFS. Cette assurance ne couvre pas les dommages occasionnés à des objets tels que les lunettes.

VI. HORAIRES AES, POINTS DE RENDEZ-VOUS:

A noter: Les AES de la maternelle passent d'une durée de 1h15 à 1h30 à partir de septembre 2024 pour s'aligner avec l'élémentaire en termes d'horaire. Les tarifs sont également alignés.

- **Pour les élèves de maternelle (MS & GS):**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 17h05	Cours de récréation Maternelle par les ASEM	Campus AMK 2900 Zone R à 17h05
Vendredi de 12h45 à 14h15	Cours de récréation Maternelle par les ASEM	Campus AMK 2900 Zone R à 14h15
Vendredi de 14h30 à 16h00	Campus AMK 2900 Zone R par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 16h00
Samedi de 9h à 10h30	Cantine Campus AMK 2900 par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 10h30
Samedi de 10h45 à 12h15	Cantine Campus AMK 2900 par les parents	Campus AMK 2900 Zone R à 12h15

- **Pour les élèves des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) :**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 17h05	Cantine AMK 2900 par les enseignants	AMK 2900 Zone R à 17h05
Vendredi de 12h45 à 14h15	Cantine AMK 2900 par les enseignants	AMK 2900 Zone R à 14h15
Vendredi de 14h30 à 16h	AMK 2900 Zone R par les parents	AMK 2900 Zone R à 16h
Samedi de 9h à 10h30 & de 10h45 à 12h15	Cantine AMK 2900 par les parents	AMK 2900 Zone R à 10h30 & 12h15

Le vendredi, les enfants inscrits seulement à la 2ème session (de 14h30 à 16h) ne seront pas encadrés par l'équipe AES de 12h15 à 14h30 et ne seront pas autorisés à rester dans l'enceinte de l'école.

VII. RESTAURATION SCOLAIRE (le vendredi uniquement) ET SNACK.

- **Maternelle et Élémentaire:** un déjeuner (*qui sera facturé en plus des frais de l'activité*) sera servi aux enfants **déjà inscrits à la cantine le reste de la semaine (du lundi au jeudi)**.

Les enfants ayant choisi l'option lunch box (du lundi au jeudi) ne seront pas facturés et devront apporter leur propre déjeuner. En cas d'omission, un repas peut être fourni et sera facturé 10 SGD à la famille.

Le changement entre le régime cantine ou lunch box ne sera possible qu'à la fin de chaque semestre (voir calendrier AES).

Collation: Les enfants peuvent apporter un goûter qu'ils peuvent manger pendant le temps d'attente entre la fin de l'école et le début de l'activité.

⚠ Ces goûters ne doivent pas comporter d'aliments contenant des arachides ou des noix en raison d'allergies graves chez certains enfants (ex : noix, noisettes, cacahuètes, certaines pâtes à tartiner, barres de céréales, pâtisseries industrielles, bonbons, pralines, etc...).

VIII. ABSENCES AUX AES

Toute absence de votre enfant doit être signalée au service AES avant le début de l'activité, **indépendamment des secrétariats de l'école.**

☐ aes@ifs.edu.sg

En cas d'absence de l'animateur, les solutions suivantes peuvent être mises en place:

- ☐ Si l'animateur peut être remplacé, le groupe sera entièrement pris en charge ; celui-ci peut proposer un contenu légèrement différent du programme prévu (certains animateurs ayant une méthode d'enseignement différente).
- ☐ En cas de non remplacement de l'animateur, les enfants seront intégrés à une autre activité.

A noter : En cas d'absence pour cause de maladie pendant le temps scolaire, l'enfant ne sera pas accepté à son activité.

IX. TENUES

- Des vêtements et des chaussures de sport adaptés à la discipline sont nécessaires pour les activités sportives.
- Pour les activités de plein air, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Une casquette et une bouteille d'eau sont obligatoires. Un enfant sans casquette ne pourra pas participer à l'activité. Il restera à l'ombre pendant toute la durée de l'activité.

- Pour les activités de natation et l'aquathlon : Le port d'un tee-shirt anti-UV et d'un bonnet de bain est obligatoire.
- Afin d'éviter la perte de vêtements ou d'objets, **merci de les étiqueter avec le nom et prénom de votre enfant.**
- Dans le cas où votre enfant représente l'école lors d'événements sportifs, la tenue AES correspondant à l'activité pratiquée est à la charge de la famille. Le lien pour la commande sera disponible en début d'année.

X. RESPECT DES AUTRES ET RESPECT DES RÈGLES

- Tous les élèves participants aux AES doivent se respecter les uns les autres lors des activités. Les violences physiques et verbales ne seront pas tolérées.
- Les élèves ne doivent pas apporter d'argent, de jeux, de bijoux, d'objets de valeur, de smartphones ou de tablettes. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- En cas de non-respect du présent règlement intérieur par les parents et les élèves, l'IFS se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève à l'AES, sans remboursement.
- **Les cas suivants peuvent entraîner une exclusion partielle ou définitive de l'enfant :**
 - Indiscipline répétée,
 - Absences injustifiées,
 - Retards répétés des parents pour amener leurs enfants dans les AES,
 - Retards répétés des parents pour récupérer leurs enfants à la fin des AES,
 - Vandalisme volontaire du mobilier, du matériel (le remboursement des frais engendrés par le vandalisme devra être pris en charge par la famille).
 - Violence physique et verbale envers un autre enfant ou un adulte.

XI. COMMUNICATION

Les photos et vidéos d'élèves prises lors des activités pourront être utilisées sur le site internet et les pages Facebook/instagram de l'IFS et/ou sur la page Instagram ou le site internet AES. Les enfants dont l'autorisation de droit à l'image n'a pas été accordée dans EDUKA ne seront pas photographiés ou filmés pendant les activités et autres événements en lien avec l'AES sauf avec un accord écrit des parents.